



**G.I.E. SESAM-VITALE**

**CAHIER DES CHARGES**

**SESAM-VITALE 1996**

**Version 1.31**

**Information sur les données du remplaçant /  
remplacé dans la facture**

**Réf. ETD-SFG-02 Version 1.12**

**Date : 25/08/03**

**G.I.E. SESAM-VITALE**

**5 boulevard Alexandre Oyon 72019 LE MANS CEDEX 2**

**Standard 02 43 57 42 00 - Fax 02 43 87 78 42 <http://www.sesam-vitale.fr>**

# *G.I.E. SESAM-VITALE*

*CAHIER DES CHARGES EDITEURS- Version 1.31*

*Réf. : ETD-SFG-02*

*Information sur les données du remplaçant / remplacé dans la facture*

*Version : 1.13*

Conformément à l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction (intégrale ou partielle), du présent ouvrage doit être soumise au **consentement du G.I.E. SESAM-VITALE**, quel que soit le média utilisé, y compris électronique. Il en est de même pour sa traduction, sa transformation ou son adaptation, quel que soit le procédé utilisé.

**Tout manquement à ces obligations constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.**

# G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES EDITEURS- Version 1.31

Réf. : ETD-SFG-02

Information sur les données du remplaçant / remplacé dans la facture

Version : 1.13

## DOCUMENTS DE REFERENCE

TYPE ET TITRE	REFERENCE
Adendum 1.31 au CDC éditeur	

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>2. CONTEXTE DU DOCUMENT .....</b>	<b>4</b>
<b>3. PRESENTATION.....</b>	<b>5</b>
3.1 FSE EMISE PAR LE PROFESSIONNEL DE SANTE REMPLAÇANT.....	5
3.1.1 Principe du flux de FSE du remplaçant généré par le poste de travail du Professionnel de Santé .....	5
3.1.2 Caractéristique du flux de FSE de remplaçant.....	6
3.2 FLUX AMC EMIS PAR LE PROFESSIONNEL DE SANTE REMPLAÇANT.....	7

## 1. INTRODUCTION

Un addendum « **Toutes catégories de Professionnel de Santé sauf Pharmaciens** » et un addendum « **Pharmaciens** » sont parus au mois d'Avril. Ces addenda intègrent notamment la gestion des remplaçants pour la version 1.31 du système SESAM-Vitale.

Ce document est destiné aux éditeurs dont le(s) progiciel(s) intègrent la génération de flux destinés à des organismes d'assurance maladie complémentaire (en envoi direct ou via un OCT qui en assure l'acheminement).

Ce document précise vis à vis des éditeurs, les informations liées à la gestion des remplaçants pour la version 1.31 du système SESAM-Vitale.

Ce document est un complément d'information au Cahier des charges 1.31.

## 2. CONTEXTE DU DOCUMENT

Les familles de Professionnels de Santé concernées sont les :

- **Médecins :**
  - Médecins ayant un cabinet remplaçant leur collègue,
  - Médecins n'exerçant que des remplacements.
- **Pharmaciens :**
  - Pharmaciens n'exerçant que des remplacements (dits multi-employeurs).
- **Chirurgiens-dentistes :**
  - Chirurgiens-dentistes n'exerçant que des remplacements.
- **Sages-femmes :**
  - Sages-femmes n'exerçant que des remplacements.

### 3. PRESENTATION

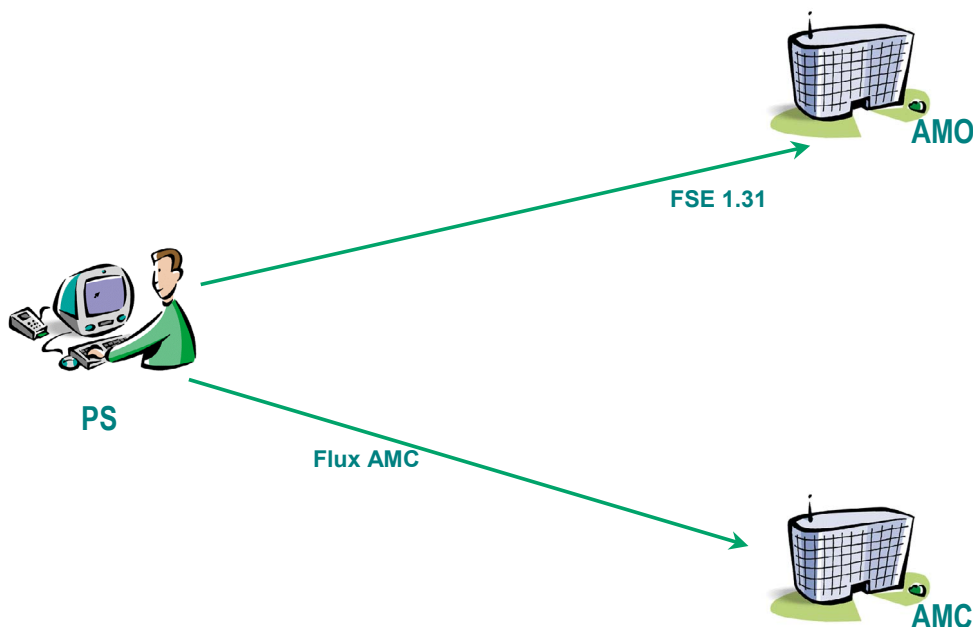


Figure 1 : Système SESAM-Vitale 1.31

Dans le cadre d'une session de remplacement, les identifiants du Professionnel de Santé remplaçant et du Professionnel de Santé remplacé ne sont pas renseignés dans la FSE par les Services SESAM Vitale (SSV) conformément à la norme B2.

Il est alors nécessaire que l'éditeur qui souhaite réaliser une facture électronique, conforme à la norme attendue par les organismes d'assurances maladie complémentaire, connaisse les emplacements dédiés à l'identification du Professionnel de santé remplacé, afin d'émettre le flux AMC conformément à la situation actuelle.

#### 3.1 FSE émise par le Professionnel de Santé remplaçant

##### 3.1.1 Principe du flux de FSE du remplaçant généré par le poste de travail du Professionnel de Santé

Les FSE et les lots associés contiennent l'identification du Professionnel de Santé remplacé et celle du Professionnel de Santé remplaçant.

Ces FSE contiennent également un indicateur permettant d'identifier la situation de remplacement. La FSE est identifiée au nom du Professionnel de Santé remplaçant, (numéro de facturation du Professionnel de Santé remplaçant).

Il est impossible de trouver des FSE élaborées par un Professionnel de santé remplaçant et des FSE élaborées par un Professionnel de Santé remplacé dans un même lot.

# G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES EDITEURS- Version 1.31

Réf. : ETD-SFG-02

Information sur les données du remplaçant / remplacé dans la facture

Version : 1.13

## 3.1.2 Caractéristique du flux de FSE de remplaçant

L'indicateur de la situation de remplacement est contenu dans le champ « nature d'opération » du type 2 et sa valeur est alors égale à "2".

L'identifiant du Professionnel de Santé remplaçant est renseigné dans les types T1, T2x, T4x, T5 et T6 du lot et de la FSE.

L'identifiant du Professionnel de Santé remplacé est renseigné dans les 9 derniers caractères du champ « raison sociale » du type 1.

L'identifiant du Professionnel de Santé remplacé (ou de la structure) est toujours renseigné dans le champ « émetteur fichier » du type 0 ainsi que dans le champ « Subject » de l'en-tête SMTP.

Pour les factures réalisées par un Professionnel de Santé prescripteur **remplaçant**, le champ « N° prescripteur » est renseigné avec l'identifiant du Professionnel de Santé remplaçant. Il convient de le substituer par le numéro du Professionnel de Santé remplacé pour les flux à destination des AMC.

**Dans le cas où** le champ N° de l'exécutant est renseigné avec l'identifiant du Professionnel de Santé remplaçant, il convient de le substituer par le numéro du Professionnel de Santé remplacé pour les flux à destination des AMC.

Le flux émis par le Poste De Travail (PDT) à destination de l'AMO contient les données suivantes :

Fichier	Lot	Facture	Acte	Donnée particulière	Valeur	
T000				Emetteur fichier (pos 6-19)	N° de la structure émettrice (idem pour tous les flux, que les lots soient réalisés par le remplaçant ou le titulaire)	
	T1			N° PS (pos 2-10)	N° d'identification PS Remplaçant	
				Raison sociale (pos 30-69)	Raison sociale + N° de facturation du PS Titulaire remplacé	
		T2		N° PS (pos 2-10)	N° d'identification PS Remplaçant	
					Nature d'opération (pos 39)	2 - pour un paiement normal en mode de remplacement (au lieu de 1 pour une facture réalisée par le PS Titulaire)
					N° du prescripteur (pos 59-67)	N° du PS prescripteur
		T4		N° PS (pos 2-10)	N° d'identification PS Remplaçant	
					N° exécutant (pos 55-63)	N° du PS ayant effectué l'acte ou fourni le produit
		T5		N° PS (pos 2-10)	N° d'identification PS Remplaçant	
	T6			N° PS (pos 2-10)	N° d'identification PS Remplaçant	
T999				Emetteur fichier (pos 6-19)	Identique au T000	

# *G.I.E. SESAM-VITALE*

*CAHIER DES CHARGES EDITEURS- Version 1.31*

*Réf. : ETD-SFG-02*

*Information sur les données du remplaçant / remplacé dans la facture*

*Version : 1.13*

## **3.2 Flux AMC émis par le Professionnel de Santé remplaçant**

Ces flux doivent rester conformes aux format et contenu attendus et déjà reçus par les organismes d'assurance maladie complémentaire, c'est-à-dire sur la base du professionnel de santé remplacé.